

## **Communiqué des magistrats des JIRS sur le projet de réforme affectant la police judiciaire**

Nous, magistrats, praticiens du siège et du parquet, exerçant au sein des huit juridictions inter-régionales spécialisées (JIRS), souhaitons faire part de notre vive inquiétude à l'égard du projet de réforme de la police nationale.

Les JIRS sont un échelon judiciaire inter-régional spécialisé pour lutter contre la grande criminalité organisée et la grande délinquance financière. Elles traitent des affaires de grande complexité sur un maillage territorial étendu (plusieurs cours d'appel) avec principalement les échelons territoriaux de la police judiciaire et les sections de recherches de la gendarmerie.

Ce réseau, créé en 2004, a été consolidé en 2019 avec la création de la Juridiction Nationale de la Lutte contre la Criminalité organisée (JUNALCO) pour lutter contre des réseaux criminels aux ramifications internationales.

Cette organisation judiciaire repose sur un constat qu'il nous semble opportun de rappeler : la lutte contre la criminalité organisée dans ses formes les plus abouties ne se joue pas à l'échelon d'un ressort judiciaire départemental. Cette lutte induit des enjeux de coordination majeurs pour combattre des organisations qui s'affranchissent totalement des frontières, et *a fortiori* du ressort départemental.

Dans le rapport annexé au projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI), la seule orientation posée est celle d'un « *directeur unique de la police* [au niveau départemental] » qui « *pourra allouer les forces en fonction des priorités opérationnelles : sécurité du quotidien, démantèlement des trafics, lutte contre l'immigration clandestine. L'état-major mutualisé qui en découle facilitera les rationalisations d'organisation et le renforcement de la présence sur la voie publique* ».

Ainsi, en l'état de sa formulation, le projet de réforme de la police nationale ne nous apparaît pas garantir la préservation des missions de la police judiciaire qui sont indispensables à la conduite et à la résolution des affaires de criminalité organisée parmi les plus complexes, graves et sensibles, portant le plus lourdement atteinte au pacte social et aux intérêts fondamentaux de la Nation, notamment en matière de cybercriminalité.

Nous partageons en cela la crainte exprimée depuis plusieurs mois par l'immense majorité des enquêteurs de police judiciaire de ne plus être en mesure de porter les investigations au long cours pour démanteler les réseaux criminels, avec une action portée sur le territoire national et à l'international.

La police judiciaire est l'affaire de tous et notamment de l'autorité judiciaire, car il en va aussi de ses capacités d'action, de son indépendance et de la séparation des pouvoirs. La concertation sur un sujet aussi fondamental pour l'État de droit, confronté à un état de la menace en matière de criminalité organisée très préoccupant, nous semble primordiale.

Nous, magistrats spécialisés, souhaitons dire clairement notre soutien et notre solidarité aux milliers de policiers mobilisés pour la défendre. Travaillant quotidiennement avec des enquêteurs qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour accomplir leur mission, leur expression nous paraît particulièrement légitime.

**Les JIRS de Bordeaux, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Nancy, Rennes**

**le 14 octobre 2022**